

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes BABARIT Marie-Christine, NOÉ Sophie, MR BECK Patrick, LE ROUZIC Didier, DASSONVILLE Kévin, MR REBILLEAU Grégoire, Mme NAULIN Sylvie, Mme BRELIERE Marinette, Mme DURET Isabelle, Mr CHANCELLE Léonard, Mr SAINT-PAUL Alexandre, Mr CHESNEAU Patrice.

Excusés ayant donné procuration : DASSONVILLE Anaïs donne procuration à Mr DASSONVILLE Kévin.

Excusée :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BRELIERE Marinette

---

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 MARS 2022

Monsieur Le Maire remercie Edwige Fillon d'être présente au conseil pour la présentation des budgets. Il précise que Mr DAIREAUX président du BMX ne peut être présent à cette réunion comme prévu en raison d'un changement de dernière minute dans son emploi du temps professionnel.

Monsieur le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du dernier conseil municipal. A l'unanimité le conseil municipal marque son approbation pour ce procès-verbal.

#### **DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes de comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

part sur la tenue des comptes.

**DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Marinette BRELIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame KAPFER Gisèle,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs soit :

- section de fonctionnement :
- Dépenses : 476 943 .63 €
- Recettes : 497 982.55 €

Excédent de fonctionnement : 21 038.92 €

- section d'investissement :
- Dépenses : 91 555.05 €
- Recettes : 35 779.83 €

Déficit d'investissement : 55 775.22 €

Approuve à l'unanimité pour le compte administratif 2021

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET COMMUNE**

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs	122 165.69 €
- Au titre de l'exercice arrêté	21 038.92 €
	-----
	143 204.61 €

Déficit de la section d'investissement (001) : - 51 212.78 €

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Report excédent de fonctionnement (1068) : 51 212.78 €
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 91 991.83 €

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET COMMUNE**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 579 912.83 €  
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 102 784.47 €

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET VILLAGE ARTISANS D'ART**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET VILLAGE ARTISANS D'ART**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Marinette BRELIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame KAPFER Gisèle

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs soit :

- section de fonctionnement :

- Dépenses : 487 31.86 €

- Recettes : 53 999.71€

Excédent de fonctionnement : 5 267.85 €

- section d'investissement :

- Dépenses : 6 759.00 €

- Recettes : 200.00 €

Déficit d'investissement : 6 559 €

Approuve à l'unanimité pour le compte administratif 2021

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET VILLAGE ARTISANS D'ART**

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs 30 805.00 €

- Au titre de l'exercice arrêté 5 267.85 €

-----

36 072.85 €

Résultat de la section d'investissement (001) : 12 232.42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 36 072.85€

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

### **DÉLIBÉRATION : VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET VILLAGE ARTISANS D'ART**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 86 522.85 €  
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 207 420.42 €

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : VOTE TAUX**

Après en avoir délibéré et voté à main levée le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des impôts directs taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie

Votants : 14 Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 0

### **1-DÉLIBÉRATION : DIA PARCELLES A 690-692-716-717**

Monsieur le Maire explique au conseil que la vente n'a pas eu lieu et que nous sommes dans l'obligation de délibérer avec les nouveaux acheteurs.

Monsieur le Maire demande au conseil si la commune souhaite préempter les biens A 690, A 692, A 716 et A 717 Le bourg et rue de la Bête sis à TURQUANT d'une superficie de 386 m<sup>2</sup>, 478 444m<sup>2</sup>, 195m<sup>2</sup> et m<sup>2</sup> de biens classés en zone U(UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ses biens.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **2-DÉLIBÉRATION : SUBVENTIONS**

Mr le Maire présente aux membres du conseil le tableau des demandes de subventions.

Il précise que le conseil a déjà voté pour accorder 400 euros à l'outil en main.

Mr LE Maire revient sur la lettre envoyée par Mr DAIREAUX pour demander une aide financière. Il propose une aide de 1500 euros.

Mme DURET affirme que le BMX anime le village. Mme NAULIN précise que le BMX montre une autre image de Turquant tournée vers les jeunes.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le versement de la subvention de 1500 euros pour le BMX.

Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Mr le Maire demande au conseil si le conseil souhaite subventionner d'autres organismes. Le conseil après concertation décide à l'unanimité de ne pas verser d'autres subventions.

### **3-DÉLIBÉRATION : DEVIS PEINTURE**

Mr le Maire présente 2 devis effectués par l'entreprise PINEAU DECO et HORN PEINTURE pour réaliser des travaux sur les portes et les fenêtres de la mairie et de la salle des fêtes.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Mr le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise PINEAU DECO est un artisan local.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à la majorité d'accepter le devis proposé par PINEAU DECO.

Votants : 14                    Pour : 14                    Contre : 0                    Abstention : 0

Devis HORN Peinture

Votants : 14                    Pour : 0                    Contre : 14                    Abstention : 0

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Monsieur Christian GALLÉ :

- En l'absence des vœux, Mr le Maire propose au conseil un repas champêtre invitant les Turquantois et Turquantoises le 18 juin midi aux Halles.
- Invite les membres du conseil à remplir le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections Présidentielles.
- Informe le conseil de l'installation de la Borne VAE, le branchement est en cours.
- Précise que le panneau sens interdit rue de la Mairie sera installé dès le 1<sup>er</sup> avril comme l'année passée pour la période estivale.
- Mr le maire informe que la venue d'un Food truck antillais est toujours d'actualité.
- Informe le conseil sur 2 lettres reçues.

Une lettre de Mr MONTAIS président de l'association pêche, demande s'il est possible de réhabiliter la vieille bâtisse laissée à l'abandon située côté gauche du chemin allant aux sablières lieu-dit les ardeaux et propriété de la commune

Une deuxième lettre sous forme de pétition a été adressée à Mr le Maire concernant les nuisances situées aux Maraudières et une demande d'installation d'un filet de protection pour les ballons est demandée.

Mr le Maire répond que cela est très onéreux et que 20h comme horaire fixé en été n'est pas adapté à la saison.

Mr REBEILLEAU précise qu'il comprend que la nuisance, si elle est constante, peut-être dérangeante.

Mr SAINT-PAUL précise que les habitants ont été informés par une charte sur l'emplacement de leur habitation proche de cette aire de jeux.

#### Monsieur Patrick BECK :

- Informe le conseil sur le projet Entrée du village qui suscite beaucoup d'intérêt. Il précise qu'une quinzaine de dossiers ont été retirés et que 4 entreprises ont déposé une offre. Il rappelle au conseil la réunion du 1<sup>er</sup> avril en présence de Mr DUCOS de la CAUE pour l'ouverture des plis et la date du 11 avril pour les auditions.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

### Madame Marie-Christine BABARIT :

- Informe le conseil des remerciements d'Art en Troglo pour le salon du Bijou et le prêt de matériel par la commune.

### Monsieur Patrice CHESNEAU :

- Demande si la mairie a des informations concernant le camping-car présent depuis plusieurs semaines sur l'espace ombragé.  
Mr le maire indique que la Maraude et la gendarmerie sont passés mais n'ont pas pu avoir de contact avec les occupants.

### Mme DURET Isabelle :

- Informe le conseil d'un projet cinéma diffusé dans la salle Michel Grégoire. Plusieurs communes sont concernées par ce projet, une réunion est prévue le 4 avril avec Mr COURDIER de Familles Rurales.
- Mme DURET informe sur un projet de représentation théâtrale de « l'Avare » de Molière, les représentations concernent 5 communes de l'agglomération de Saumur. La communauté de l'agglomération prend en charge le cachet environ 2500 euros. Mme DURET précise que la commune de Turquant est la seule commune à disposer d'un lieu permettant d'accueillir un grand nombre de personnes et disposant d'une salle de repli.  
Mme DURET demande aux membres du conseil s'ils sont intéressés ?  
Elle indique qu'il faut alors postuler via le mail envoyé et précise que nous ne sommes pas certains d'être retenus.  
Les spectacles auront lieu les 9, 10, 28 et 29 juillet.
- Demande si les habitants de Turquant ont reçu dans leur boîte aux lettres un prospectus d'un marchand d'huitres. Elle précise ne pas avoir apprécié la tournure du texte et la manière de faire.  
Mr SAINT-PAUL confirme être pour une fois d'accord avec Mme DURET.

### Mme Sylvie NAULIN :

- Informe les membres du conseil sur la difficulté rencontrée pour la mise en place du marché. Elle précise que le charcutier ne viendra pas.  
Pour le moment, la présence du maraîcher et du marchand de bières sont validées. Un marchand d'huitres devrait être présent également.  
Mme Naulin attend la réponse d'un marchand de Fromages de chèvre.  
Le marché sera présent tous les vendredis de 17h à 20h dès le 2 avril afin de toucher les camping caristes et la population pour le Week end.

### Mr Léonard CHANCELLE :

- Demande si la commune a été contactée concernant une éventuelle nouvelle sortie d'autoroute près d'Allonnes.  
Mr le Maire répond Non. Mr le Maire informe que d'autres communes sont intéressées.

### Mme BRELIERE Marinette :

- Informe sur la réunion de la révision de la liste électorale qui s'est tenue le 17 mars. Elle précise qu'il y a 437 inscrits dont 205 hommes et 232 femmes. Elle indique qu'il y a 23 personnes de moins de 21 ans dont 8 hommes et 15 femmes.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

- Informe avoir reçu une proposition d'une personne pour venir vendre des produits de bien-être pour les personnes âgées.
- Précise qu'une pierre n'est pas fixée en descendant l'escalier place de la mairie et que l'installation d'une rampe serait judicieuse.
- Informe sur des vols de jardinières dans les cimetières.

**PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le Lundi 25 avril 2022 à 19h00**

**CLÔTURE DE SÉANCE : 21h30**

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Alexandre SAINT PAUL

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Christian GALLÉ

Kévin DASSONVILLE

Sylvie NAULIN

Grégoire REBEILLEAU

Sophie NOÉ

Didier LE ROUZIC

Marinette BRELIERE

Anaïs DASSONVILLE  
Donne procuration à Mr DASSONVILLE  
Kévin

Isabelle DURET